



CONSEIL COMMUNAL
BIÈRE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée
du Conseil communal de Bière
du mardi 23 juin 2026

Présences : 36 membres

I. Préavis N° 03/26 : Ajustement du bilan pour le passage à MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération)

- Vu le préavis N° 03/26 du 4 mai 2026 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du projet
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 35 oui – 0 non – 0 abstention

1. De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

- au « Créances douteuses » du groupe de compte 1012
 - Réserve pour débiteurs douteux (9282.30)
- au « Financement spéciaux » du groupe de compte 2900
 - Réserve adduction d'eau (9280.30)
 - Réserve épuration des eaux (9280.50)
- au « Fonds » du groupe de compte 2910
 - Réserve déshydratation/entretien (9282.21)
 - Réserve énergies renouvelables (9282.35)
- au Résultats cumulés des années précédentes » du groupe de compte 2999
 - Capital (9290.00)

2. De dissoudre les fonds de réserve suivants dans la « Réserve de politique budgétaire » du groupe de compte 2940 :

- Réserve pour travaux futurs (9282.00)
- Réserve parking (9282.01)
- Réserve gaz (9282.20)
- Réserve péréquations (9282.25)
- Réserve travaux réfection Temple (9282.45)

3. De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier :

- Rénovation appartement combles/Tillette 7 (ancienne Gendarmerie) (9143.19)
- Rénovation appartement + volets/Tillette 7 (ancienne Gendarmerie) (9143.23)

4. De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier au patrimoine administratif :

- Terrains bâtis (cimetière, Froide Fontaine, Buat-au-Loup)
- Routes et voies de communication (Châtelard, Chemin du Flon, Champ de Mars, Trottoir, chemin piéton)
- Fontaines (Valangin, Confrérie, Carré à Lagnel, Rte du Marchairuz, Champs de Mars, Rte des Montagnes)

- Bâtiment (Step)
- Chalets et pâturages (Monts-de-Bière-derrière, Monts-de-Bière-Devant, Grand Cunay, Les Combes, Petit-Cunay, Creux d'Enfer, Pré aux Biches, La Foirausaz, Bois de la Sauge, La Correntenaz et Côte de Bière, Les Combes du Cunay, La Joux de Bière, Pré-de-Bière, Plate-forme)
- Vignes (Féchy et Perroy)

II. Préavis N° 04/26 Comptes communaux 2025

- Vu le préavis municipal N° 04/26 du 21.05.2026
- Pris connaissance des comptes, du rapport de gestion et du rapport de la commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 35 oui – 0 non – 0 abstention

- D'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2025
- De libérer la commission de gestion de son mandat

Conseil communal de Bière

Le Président

La Secrétaire

John Dubugnon

Séverine Jotterand